

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Augustin s'est réuni en mairie de Saint Augustin sous la présidence de M. ALLOUCHERY en suite de convocation en date du vingt-huit mai 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRESENTS :

Benoît DEHURTEVENT, Pascal COMPAGNION, Stéphane POTTIER, Damien HOCHART adjoints.
Sylvain PAUCHET, Jean-Pierre GOZÉ, Guillaume LECREUX, Vincent GRIOCHE, Matthieu SALON, Christian CALONNE, Josiane HOCHART, Francis DONCHEZ conseillers municipaux.

ABSENTS : Rémi DECOSTER, Karine PETIT, Delphine GODDE, Karine MONCHY, Sylvie MEURIN, Pascaline BERMONT

PREAMBULE

Présentation du projet éolien par la société Alterric. Les élus ont eu l'opportunité de poser des questions et d'échanger avec les représentants de la société.

Le conseil municipal a délibéré sur les conditions d'accélération du développement des énergies renouvelables et a stipulé que les implantations d'éoliennes doivent respecter une distance minimale de 800 mètres par rapport aux habitations. Cet élément a bien été précisé à la société Alterric en cours de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Benoît DEHURTEVENT est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-20_Affectation d'un bien au domaine public – Maison des associations

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUGUSTIN,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la nécessité de répondre aux besoins de la commune et de ses administrés ;
Considérant que le bien situé au 35 rue des Oiseaux, cadastré 226 Section AA Parcelle N° 60p2, appartenant au domaine privé de la commune, est reconnu nécessaire pour l'usage public ;
Considérant que ce bien est affecté à l'usage direct du public avec un aménagement prévu en maison des associations ;
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

DECIDE

Article 1 : Le bien décrit ci-dessus est déclaré nécessaire à l'accomplissement d'une mission de service public, à savoir maison des associations et est par conséquent affecté à l'usage direct du public.

Article 2 : En conséquence, ledit bien est transféré du domaine privé de la commune vers le domaine public.

Article 3 : Toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la transition du bien vers le domaine public, y compris l'aménagement requis pour son affectation à l'usage public.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmis à Monsieur Le Préfète et publiée selon les modalités prévues par la loi.

ENEDIS sollicite la Commune afin de procéder à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, situés sur une propriété communale, dont la désignation suit :

- 226 ZD 117 située rue de l'Abbaye Saint Jean au Mont à Saint Augustin.

Ces travaux nécessitent l'instauration d'une servitude sur la parcelle précitée.

Il est prévu d'établir à demeure dans une bande de 3 m de large, une canalisation souterraine et leurs accessoires sur une longueur totale d'environ 300 mètres.

Il est pour cela nécessaire de conclure entre la Commune et ENEDIS une convention précisant les modalités de l'autorisation et les droits et obligations de chacune des parties. La convention est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de servitude jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention, selon les modalités précisées ci-dessus.

2025-22_Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de Maintenance en Milieu urbain, rues du Général de Gaulle et de Cassel -Autorisation de signature d'avenant

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-35, par laquelle le Conseil municipal a sélectionné le cabinet Reval pour la maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement des RD189, 190 et 192.

La reprise de l'avant-projet de la tranche conditionnelle n°1 pour la RD190, suite au changement de programme demandé par la collectivité, entraîne une augmentation de 2 000 € HT. Cela représente un écart de +6,12 % par rapport au marché initial.

Considérant que la délibération 2020-05 du deux juin 2020 autorise le maire à signer les avenants des marchés n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant du marché de maître d'œuvre pour les travaux de Maintenance en Milieu urbain, rues du général de Gaulle et de Cassel – Tranche conditionnelle n°1.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025-23_Elargissement des rues Vertes et du Natoy

Pour procéder à l'élargissement des rues Vertes et du Natoy, il est d'intérêt public d'acquérir une bande de 2 mètres de large le long de la voirie à chaque nouvelle construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents

- **VALIDE** l'acquisition d'une bande de 2 mètres de large à chaque demande de nouvelles constructions le long de ces voies, au prix de 1,50 € le mètre carré.
- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge les frais notariés et de bornage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Travaux en cours :

- **Rue du Gris Mont** : Les travaux de cette rue ne sont pas encore commencés.
- **Rue de Saint Winocq** : Il reste des finitions à réaliser, notamment la peinture aux virages. Cette zone sera définie comme une zone partagée limitée à 20 km/h et n'aura donc pas de passages piétons.
- **Rue du Marais et Chemin des Étais** : Les travaux dans ces rues sont terminés.
- **Conduite d'eau rue Basse Boulogne** : Les travaux de cette conduite sont terminés et les imperfections ont été corrigées. L'entreprise a rencontré un problème lié à la différence de hauteur entre le réseau d'assainissement et le réseau d'eau, mais ce problème a été résolu.
- **Aménagement du parking de la salle des fêtes** : La commune a reçu un devis pour l'aménagement du parking, qui est beaucoup plus élevé que prévu en raison de l'aménagement perméable.
- **Busage de la rue du Général de Gaulle** : C'est un dossier étudié par la DDTM car cet ouvrage est soumis à la loi sur l'eau. Une solution a été trouvée pour le remplacement du cadre. Les travaux, programmés pour septembre, sont estimés à 55 000 €.

Obtention de subventions :

- **Étude de faisabilité pour la mairie** : Une subvention de 6 000 € a été obtenue par le Département.
- **Rue du Marais** : Une subvention de 8 787,45 € a été accordée dans le cadre de l'aide à la voirie.
- **Frayère** : Une subvention de 22 913,60 € a été obtenue par le Département.

Travaux 2026 à étudier :

- Poursuite du dossier rue de Cassel,
- Rue de Saint-Winocq et l'enfouissement du réseau électrique sont en cours. Ces travaux peuvent être subventionnés à 80 %.
- la création d'un jardin de biodiversité derrière la maison des associations est prévue.
- Afin de mener à bien ces projets la commune devra avoir recours à l'emprunt, ce que valide le conseil.

Chemin de la Source : Ce chemin est abîmé et les haies nécessitent une taille.

Bennes du Gris Mont : Les bennes seront déplacées près du city stade après accord de la CAPSO et création d'une dalle de propreté.

Manifestation du 14 juillet : Le repas prévu pour cette manifestation comprendra du cochon grillé, des frites et un dessert. Les animations incluront des jeux traditionnels, des jeux gonflables et du bubble foot.

Manifestations 2026 : Vœux du maire le 18 janvier – Repas des aînés le 15 février.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.

Le Maire,
René ALLOUCHERY

Le secrétaire de séance
Benoît DEHURTEVENT

